



Separation couple non marié mais avec un enfant

Par **TITOU13**, le **10/08/2009** à **17:57**

Bonjour, j'ai une petite fille de 3 ans avec mon conjoint (pas marié). Mon conjoint a des problèmes d'alcool, refuse de se soigner sous prétexte qu'il peut se gérer seul, chose impossible. J'envisage la séparation en emmenant ma fille, bien évidemment. La loi restant la loi, il aura droit malgré tout à la garde de la petite. Avec ses problèmes d'alcool, je ne veux en aucun cas lui laisser. Quelle solution est-ce que j'ai ?

Par **Tisuisse**, le **10/08/2009** à **18:53**

Bonjour, Déjà une première chose : n'étant pas mariés, votre compagnon n'a pas le droit au titre de "conjoint", il est votre concubin, c'est tout. Si votre compagnon a reconnu sa fille, il aura des droits de visite et d'hébergement attribués par le Juge aux Affaires Familiales, mais, s'il est reconnu alcoolique, ce droit sera probablement limité et soumis à une obligation de soins, dans l'intérêt de votre fille. En échange, vous aurez aussi le droit de réclamer au JAF, une pension alimentaire pour votre fille conformément aux articles 213 à 217 du Code Civil. En conséquence, il vous faut aller au greffe du tribunal pour déposer les demandes et avoir une entrevue avec le JAF.

Par **jeetendra**, le **10/08/2009** à **18:55**

[fluo]CIDF Phocéenne[/fluo]
5, rue Moustier
13001 Marseille
Tél : 04 96 11 07 99
Fax : 04

91 55 57 25rncidfphocean@wanadoo.fr rnrn[fluo]CIDF Arles [/fluo]rnEspace Chiavary rn12,
boulevard Emile Zola rn13200 ARLES rnTél/Fax : 04 90 93 47 76 rncidfarles@wanadoo.fr rn
rnBonsoir, comme vous n'etes pas marié, en concubinage, vous pouvez partir avec votre
enfant, contactez un Centre d'information sur les droits des femmes et des familles du 13,
adresse ci-dessus, ils vous aideront, courage à vous, bonne soirée